

Arrondissement de Lannion
Canton de Perros-Guirec
Commune de Saint-Quay-Perros

A R R E T E de PERMISSION DE VOIRIE et
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

Rue de Ker Noël
Du 2 au 17 janvier 2023
Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2
- Le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, L411-6, R311-1, R411-21-1 et R 413-1
- Le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L113-1, L161-2 et L162-1
- L'article R411-25 du code de la Route, et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (1^{ère} partie, 2nd partie, 4^{ème} partie, 5^{ème} partie et 8^{ème} partie)
- La demande de l'entreprise AVODA, 27 allée Vivaldi à Paris, en date du 15 décembre 2022

A R R E T E

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre sur le domaine public des remplacements des appuis Télécom concernant le passage de la fibre, pour le compte de MEGALIS

Restriction de circulation : En cas de besoin, un arrêté de circulation sera à solliciter auprès de la mairie avant le début des travaux

Responsabilité : Les intervenants seront responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution de ces travaux. Ils devront mettre en œuvre sans délai toutes les mesures nécessaires à l'intérêt et la sécurité des usagers. Ils seront également tenus de maintenir en permanence en bon état et à leurs frais exclusifs, tous les ouvrages faisant l'objet du présent arrêté de permission de voirie. Les lieux devront être remis en état par les intervenants, à leurs frais.

Signalisation : La signalisation sera conforme aux textes en vigueur en matière de signalisation temporaire de chantier. Les intervenants seront responsables des accidents pouvant intervenir par manque ou défaut de signalisation.

Article 2 : La présente autorisation est délivrée du 2 au 17 janvier 2023

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeureront expressément réservés.

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'Entreprise AXIONE

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 20 décembre 2022

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 20 décembre 2022

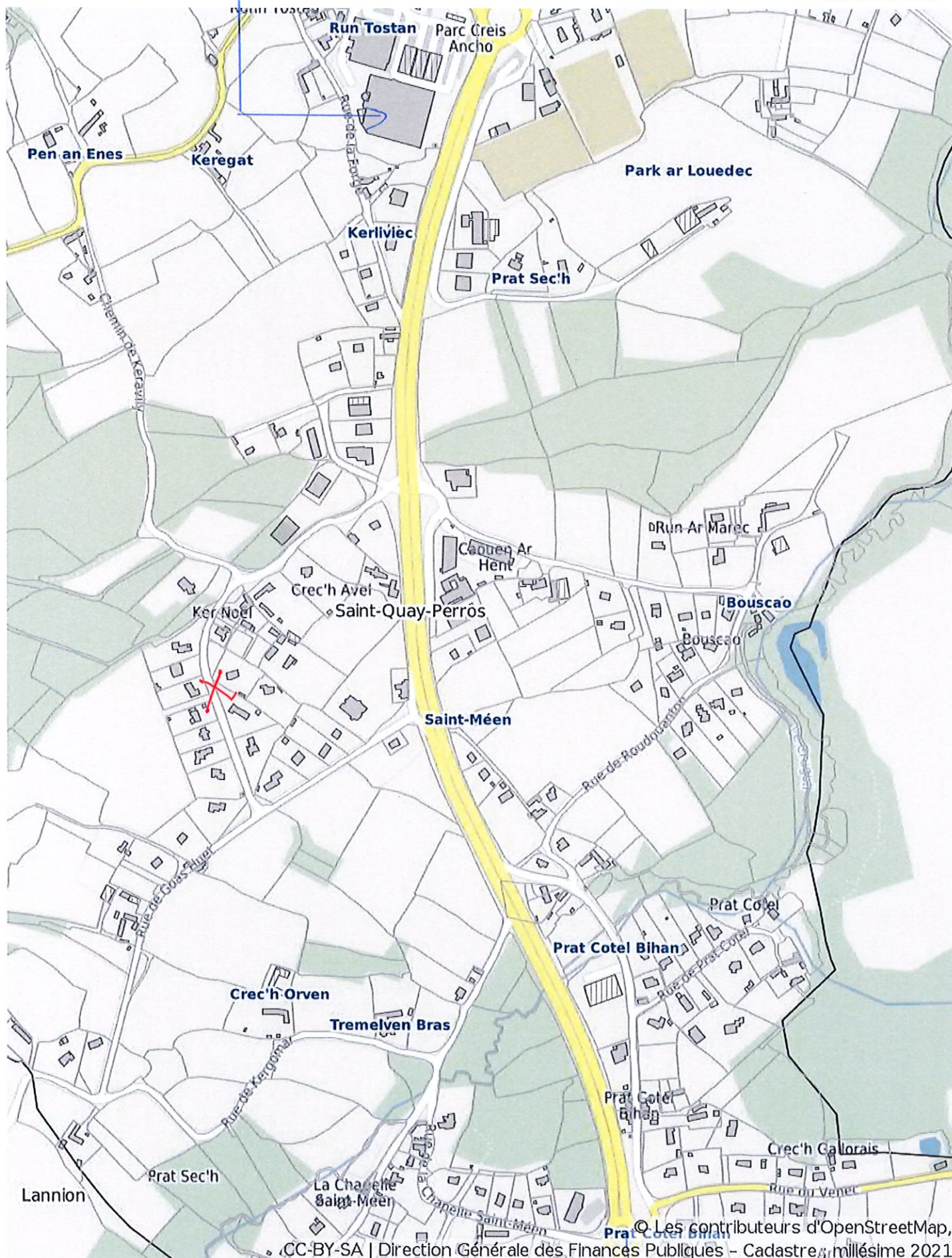


PENNOS - GUINEC



22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

INTERMARCHÉ



ANNION